

Électricité – Une nouvelle loi avant la fin de l'année



24.06.2017 | 8:35 [Actualités](#), [Economie](#)

Madagascar se doterait d'un nouveau cadre réglementaire sur l'énergie. Ce texte devrait passer au Parlement pour adoption à la prochaine session parlementaire.

La réforme de l'électricité entre dans une nouvelle étape. Après les différentes consultations, le document arrive à maturité, et le ministère de l'Eau, énergie et des hydrocarbures espère le soumettre au Parlement avant la fin de l'année. Le département compte sur ce texte pour mener à bien la nouvelle politique de l'énergie. « La loi qui régit le secteur date de 1998. Plusieurs choses ont évolué entre temps. Notre objectif est d'augmenter le taux d'éclairage moderne de 70% en 2030, contre 15% en ce moment », a soutenu Laurent Rajaonarivelo, secrétaire général de ce ministère, hier à Ankorondrano.

Ce projet de texte sur l'électricité a été élaboré avec une équipe d'experts d'un cabinet international, et sous la direction d'un comité de pilotage et d'un comité technique constitué sur la base d'une approche consultative et inclusive élargie.

Depuis plus d'un an, des séries de consultations ont été organisées auprès de différents acteurs du secteur. Et celles-ci se sont terminées hier.

Adoption

D'après ce responsable ministériel, l'actuel cadre réglementaire représente plusieurs lacunes. « Plusieurs choses ont évolué depuis. Nous devrions tenir compte des dispositions relatives à l'exploitation des sources d'énergie renouvelables et rendre plus attractif et plus sécurisant le secteur énergie pour les investisseurs. Nous attendons maintenant son adoption au Parlement à la prochaine session parlementaire », a-t-il expliqué.

Mais le texte ne devrait pas protéger uniquement les investisseurs et/ou opérateurs. Le texte vise aussi à assurer aux usagers une meilleure qualité de service, à un coût abordable et respectant le principe de la continuité. Sur ce point, certains participants ont mis l'accent sur l'intégration d'une sanction à l'encontre des opérateurs défaillants. « Des sanctions envers les contrevenants du secteur seront prévues pour améliorer la qualité de service et mieux respecter les usagers », suggéré un participant. Une information qui n'a pas été précisée par le responsable de ce département ministériel.

Lova Rafidiarisoa